

Au Collège communal  
A l'attention du service population

Aux sociétés informatiques

**Votre correspondant**  
Z. Borakis

**T**  
02 518 20 98

**Votre référence**

**Annexes**

**E-mail**  
[zisso.borakis@rrn.fgov.be](mailto:zisso.borakis@rrn.fgov.be)

**F**  
02 518 25 98

**Notre référence**  
III/32/920/13

**Bruxelles**

**06 -05- 2013**

**Instructions pour la tenue à jour des informations au Registre national des personnes physiques. – T1153:  
Mode de sépulture et rites. Adaptation pour les communes de la Région flamande. Pour information.**

Mesdames,  
Messieurs,

Le type d'information 153 dans le dossier du Registre national prévoit l'enregistrement des dernières volontés d'une personne en ce qui concerne le mode de sépulture et le rite éventuel.

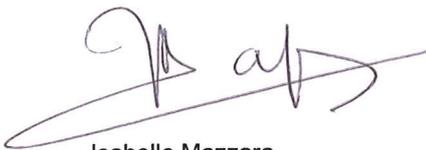
Par la présente, je vous informe que pour les communes de la Région Flamande, il est également possible d'indiquer l'existence d'un contrat d'obsèques, outre le mode de sépulture, le rite de la conviction philosophique pour les funérailles et la commune dans laquelle le défunt souhaite être inhumé ou la commune dans laquelle il souhaite que ses cendres soient inhumées, placées ou dispersées.

Cette information apparaîtra éventuellement au type d'information 153.

Pour rappel, en ce qui concerne la Région Wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, les structures restent inchangées (Chapitre 56 de la brochure « Instructions pour la tenue à jour des informations »).

Les adaptations apportées aux programmes seront opérationnelles le mardi 21 mai 2013.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.



Isabelle Mazzara,  
Directeur général